

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 17 mars 2014

Sous la présidence de Monsieur STORCK Jean-Marie, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjoints : Mme DUBUS Myriam (qui arrive au point n°4) et M. KALCK Christophe
- les Conseillers : Mme EBERSOHL Danièle et MM. BRASSEL Aloyse, KOENIG Alain, LUX Léonard, MEYER Adrien, SCHOTT Christophe et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2013
- 2) Adoption du Compte Administratif 2013 : Commune et lotissement Weingarten II
- 3) Adoption du Compte de Gestion 2013 : Commune et lotissement Weingarten II
- 4) Association de l'Amitié : décompte des charges 2013
- 5) Fabrique de l'Eglise : participation financière
- 6) CNAS : délibération de radiation des effectifs
- 7) CG 67 : aménagement de traverse - convention d'entretien
- 8) Ecole élémentaire de Marmoutier : demande de subvention
- 9) Divers et informations

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-François FRITSCH, par courrier en date du 04 mars 2014, a démissionné de son mandat de conseiller municipal.

1) Adoption du PV de la séance du 09 décembre 2013

Le procès verbal de la séance du 09 décembre 2013 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2) Adoption du Compte Administratif 2013

a) Commune

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

Exercice 2013	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	119 790,78	217 960,65
Section INVESTISSEMENT	132 824,27	186 225,74
Report en section de Fonctionnement (exercice 2012)		169 678,85
Report en section d'Investissement (exercice 2012)		15 321,27
Reste à Réaliser	18 200,00	
TOTAL	270 815,05 €	589 186,51 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint KALCK Christophe, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2013.

b) Lotissement WEINGARTEN II

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

Exercice 2013	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	231 626,57	231 626,67
Section INVESTISSEMENT	295 912,20	94 450,65
TOTAL	527 538,77 €	326 077,32 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint KALCK Christophe, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2013.

3) Comptes de gestion 2013 : CCAS - Commune - Lotissement WEINGARTEN II

Soumis par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2013 de la commune, le compte de gestion de l'exercice 2013 du lotissement WEINGARTEN II et le compte de gestion du C.C.A.S. de l'exercice 2013 qui fait apparaître un report de 0,19 € ; présentés par Mme FISCHER, Trésorière de Saverne, dont les écritures concordent rigoureusement avec celles du compte administratif du même exercice.

4) Association de l'amitié : décomptes des charges 2013

a) Décompte des charges de chauffage 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais de chauffage pour l'année 2013 d'un montant de 4 248,00 € (quatre mil deux cent quarante huit euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2014.

b) Décompte des charges du Club House 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais d'électricité pour l'année 2013 d'un montant total de 396,00 € (trois cent quatre vingt seize euros) et au frais d'eau pour l'année 2013 d'un montant total de 202,00 € (deux cent deux euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2014.

c) Décompte des charges étang de pêche 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié et au frais d'électricité pour l'année 2013 d'un montant total de 221,00 € (deux cent vingt et un euros) et au frais d'eau pour l'année 2013 d'un montant total de 78,00 € (soixante dix huit euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2014.

5) Fabrique de l'Eglise : participation financière

Dans le cadre des travaux de réfection des peintures intérieures de l'Eglise de Lochwiller, la Fabrique de l'Eglise a décidé de reverser un chèque d'un montant de 20 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme de 20 000 € et la recette sera imputée au compte 1328 du budget primitif de l'exercice 2014.

6) CNAS : délibération de radiation des effectifs

Suite au rattachement des effectifs (William GASPARD et Doris BLAES) de la commune de Lochwiller à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour que la radiation des agents au CNAS (Comité National d'Action

Sociale) soit effective au 31/12/2013 et de facto de s'acquitter de la cotisation annuelle 2014. Les 2 agents de Lochwiller bénéficient toujours des prestations du CNAS au sein de la com com.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de radier les agents susmentionnés du CNAS pour la commune de Lochwiller.

7) CG 67 : aménagement de traverse - convention d'entretien

Dans le cadre de la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Lochwiller avec le Conseil Général 67 et la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau, il a été omis d'intégrer dans l'annexe 1 l'aménagement du banc au carrefour des RD 68 et 668 effectué en 2007 sur le territoire communal.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification et autorise le Maire à signer ladite convention.

8) Ecole élémentaire de Marmoutier : demande de subvention

Une demande de subvention a été déposée par la directrice de l'école élémentaire de Marmoutier pour le financement d'une classe verte à Lorentzen du 10 au 14 mars 2014. Monsieur le Maire propose de subventionner à hauteur de **9 € par nuitée soit 45 € par enfant**. 10 élèves de Lochwiller sont concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention de 45 € par élève de la commune.
- affecte le montant total de la subvention soit 450 € à l'article 65737 du Budget Primitif 2014.

9) Divers et informations

a) Caisse d'Assurance - Accident Agricole du Bas-Rhin : cotisation foncière 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas affecter le montant de la location de la chasse au paiement de la cotisation foncière 2014 de la caisse d'Assurance-Accidents Agricoles du Bas-Rhin.

Jean-Marie STORCK
Maire

Christophe KALCK
1^{er} Adjoint

Myriam DUBUS
2^{ème} Adjoint

Aloyse BRASSEL
Conseiller municipal

Danièle EBERSOHL
Conseillère municipale

Alain KOENIG
Conseiller Municipal

Léonard LUX
Conseiller Municipal

Adrien MEYER
Conseiller Municipal

Christophe SCHOTT
Conseiller Municipal

Marten VAN DER GIESSEN
Conseiller municipal